

# TCF INTEGRATION RESIDENCE & NATIONALITE



## Chez Mots Passants



### Formulaire d'inscription 2024

Madame  
Monsieur

Nom de naissance : ----- Nom marital : -----  
Prénom (s) : ----- Date de naissance : ----- /----- /-----  
Pays de naissance : ----- Nationalité : -----  
Langue usuelle : -----  
Adresse postale : -----  
Ville : ----- Code Postal : -----  
Téléphone/Portable : ----- Courriel-----

### Motif d'inscription

**Nationalité**  
**Résidence**  
**Validation du niveau A1-Intégration**  
**Raison professionnelle- Agent de sécurité**

DATE DE SESSION : -----/-----/-----

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : -----/-----/-----

**Tarif : 150 Euros**

<p><b>Pièces obligatoires à fournir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ une photo d'identité</li><li>❖ photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité</li><li>❖ deux enveloppes timbrées à vos noms et adresse complète</li></ul> <p><b>Mode de paiement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ chèque à l'ordre de « Chez Mots Passants »</li><li>❖ espèces</li><li>❖ virement bancaire</li></ul>	<b>PHOTO</b>
---	--------------

Tout dossier incomplet sera refusé- Il faut attendre 30 jours avant de pouvoir se réinscrire à une épreuve- L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement- Report et annulation à voir dans les conditions générales.

Date d'inscription : -----/-----/-----

Signature du candidat :

**Siège Social : Maison des Services- 1, avenue de la Naiade-11100 Narbonne**  
**Lieu de Passation du TCF-IRN : Maison des Services- Salle SANSOT-1, avenue de la Naiade-11100 Narbonne**  
**Coordonnées :bernardesteve@orange.fr/www.chezmotspassants.fr/0643824489**

## **CONDITIONS GENERALES**

### **Modalités d'inscription**

- \* L'inscription à un examen est validée à la réception du dossier d'inscription complet (fiche d'inscription complétée, copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité-passeport-titre de séjour-attestation de la préfecture-les cartes étudiantes ne sont pas acceptées), règlement par chèque, espèces ou virement).
- \* La convocation, envoyée par courrier postal deux à trois semaines avant l'examen, indique la date, le lieu et les horaires des épreuves. En cas de non réception de la convocation dans un délai de huit jours avant l'examen, le candidat doit en informer Chez Mots Passants afin d'obtenir une copie. Chez Mots Passants n'est tenue responsable de la non-délivrance de la convocation par la Poste.
- \* Aménagement des épreuves : tout problème médical qui nécessite des aménagements divers doit être signalé lors de l'inscription et accompagné d'un certificat médical.

### **Report**

- \* Avant la date limite d'inscription : le report de l'inscription sur une session ultérieure est possible sans frais ni justificatif (un seul report possible).
- \* Après la date limite d'inscription : aucun report n'est possible, sauf cas de force majeure (maladie, impératif professionnel, problème de transport). Dans ce cas, des frais de gestion de 10 € seront demandés, ainsi qu'un justificatif.

### **Remboursement**

- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables sauf cas de force majeure (maladie, impératif professionnel, problème de transport), un justificatif sera exigé.
- \* avant la date limite d'inscription : des frais de gestion de 10 € seront retenus sur le remboursement, sur justificatif.
  - \* après la date limite d'inscription : des frais de gestion de 20 € seront retenus sur le remboursement, sur justificatif.

### **Passation**

- Le candidat doit se présenter aux épreuves muni de sa convocation, d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un stylo à bille noire.
- Les horaires des épreuves ne sont pas modifiables.
- Tout retard à une épreuve entraînera l'impossibilité de passer les épreuves et aucun report ou remboursement ne sera accordé.

### **Résultats**

- \* Les résultats sont délivrés environ quinze jours ouvrés après la date de l'examen.
- \* Les résultats peuvent être remis aux candidats, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.
- \* Les résultats peuvent aussi être délivrés sur remise d'une procuration, d'une pièce d'identité et d'une photocopie de la pièce d'identité du candidat.
- \* Aucun résultat ne peut être délivré par téléphone ou par mail.
- \* Un envoi par voie postale est possible si le candidat a remis une enveloppe affranchie auprès de Chez Mots Passants.